

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 AVRIL 2011 A 9 H 15**

**1°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**2°) COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité.

***Budget communal :***

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 157 797,54 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2011 : 71 343,94 €

***Budget eau potable :***

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2011 l'excédent de fonctionnement 2010 de 34 397,78 €

***Budget assainissement :***

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 7 233,31 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2011 : 2 896,48 €

***Budget CCAS :***

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2011 l'excédent de fonctionnement 2010 de 1 473,80 €.

***Budget Transports Scolaires :***

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2011 l'excédent de fonctionnement 2010 de 26 925,58 €.

***Budget Lotissement de Saint Martial :***

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2011 l'excédent de fonctionnement 2010 de 2 423,71 €.

**3°) BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Les budgets primitifs 2011 ont été votés à l'unanimité.

***BUDGET COMMUNAL***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 711 237,00 €  
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 453 713,00 €

***BUDGET EAU POTABLE***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 129 084,00 €  
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 39 496,00 €

### ***BUDGET ASSAINISSEMENT***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 42 877,00 €  
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 29 296,00 €

### ***BUDGET CCAS***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 700,00 €

### ***BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 58 825,00 €  
La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 49 482,00 €

### ***BUDGET LOTISSEMENT DE SAINT MARTIAL***

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 000,00 €

4°) Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux actuels des 3 taxes de 1 %, soit taxe d'habitation 9,29 %, taxe foncière bâti 14,38 %, taxe foncière non bâti : 45,29 %.

5°) Le Maire rappelle que le trésor de l'église est protégé par un système d'alarme qui fait l'objet d'un entretien annuel par la Société « Automatic Alarme » à Couzeix pour un coût estimé en 2011 à 784,36 € TTC. Le plan de financement suivant a été approuvé (subvention de l'Etat : 327,91 € et fonds libre de la commune : 456,45 €). Une aide financière est donc sollicitée auprès du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération.

6°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de faire réaliser les travaux de collecte des eaux de ruissellement du chemin rural du pont de la Réserve pour faciliter l'accès à ce chemin, à l'entreprise SARL TPRL d'Arnac-La-Poste,
- d'accepter le devis de travaux qui s'élève à 2 859 € HT,
- d'autoriser le maire à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2315.

7°) Le Maire a rappelé que le Conseil Municipal l'avait autorisé à consulter plusieurs sociétés dans le but d'assurer une mission de Coordination de sécurité et de protection de la Santé des travailleurs pour la rénovation du clocher de l'église. Après analyse des offres, le Conseil Municipal a décidé d'accepter l'offre de SOCOTEC, dont le coût forfaitaire s'élève à 880 € HT et d'autoriser le Maire à signer la convention.

8°) Dans le cadre d'une opération de réorganisation au sein du groupe VINCI CONSTRUCTION France, la Société EBL CENTRE (18 750 - La Chapelle Saint-Ursin) a cédé son fonds de commerce « Canalisation Limousin » situé à Laschamps - SAINT FEYRE (23000) à SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE à PESSAC (33600) le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il y a donc eu lieu d'établir un avenant au contrat de prestations pour l'entretien du réseau de distribution publique d'eau potable. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer cet avenant.

A Arnac-La-Poste, le 6 mai 2011  
Le Maire,